



8^{ème} Comité de pilotage Contrat de Canal de Carpentras

-

Mardi 1 Décembre 2015 à 9h30
Salle du Foyer – SAINT DIDIER

Etaient présents :

M. A. GUILLAUME – Président Canal de Carpentras,
M. H. REY – Vice-Président Canal de Carpentras,
M. P. ETCHEBERRY – Syndic Canal de Carpentras,
M. F. DOUMENC – Directeur du Canal de Carpentras,
Mme S. PIGNARD – Directrice adjointe du Canal de Carpentras,
Melle S. DAVID – Chargée de mission au Canal de Carpentras,
M. F. AUGER, Conseil Départemental de Vaucluse, Service Etudes Hydrauliques,
Mme M. BRUN – CA 84 et FDAS 84,
M. G. REY – Mairie de Loriol du Comtat,
M. G. GRICOURT – Maire de Saint Pierre de Vassols,
M. JC. BEGNIS – Mairie de Sarrians,
Mme N. REYNARD - Mairie de Bedoin,
M. JF. BARDISA - Directeur des services techniques à la mairie de l'Isle sur la Sorgue,
M. B. GIROUIN – Mairie de l'Isle sur la Sorgue,
M. JP. BALDACCHINO – Mairie de Saint Didier,
Mme M. SORBIER – Mairie de Saint Didier,
M. M. RASPAIL – Maire de Blauvac,
M. G. BEZERT – Maire de Venasque,
M. P. GABERT – Maire de Pernes-les-Fontaines,
M. G. ROUX – Maire de Malemort-du-Comtat,
Mme J. TRANIELLO - Mairie de Pernes-les-Fontaines et Syndic Canal de Carpentras,
M. X. MARQUOT – Président de la Commission GEMAPI à la CCPRO,
M. F. SOUCIET – Responsable du pôle GEMAPI à la CCPRO,
Mme V. MARCELLIN – Auzon Ensemble,
Mme C. SAINT- PIERRE – Union APARE CME,
M. P. AUZIER – Canal de l'Isle, Canal de Cabedan Neuf, Union du Canal Luberon Sorgue Ventoux.

Etaient excusés :

M. Y. DUNAND – Syndic Canal de Carpentras
M. JF. MONIOTTE – Sous-préfet de Carpentras,
Les représentants de la DDT de Vaucluse,
M. JM. CHAZALON - Agence de l'Eau RMC,
M. R. GENTILI – Conseil Régional PACA,
M. T. LAGNEAU - Conseil Départemental de Vaucluse,
M. C. MOUNIER - Conseil Départemental de Vaucluse,
Mme S. BOUCHET - Conseil Départemental de Vaucluse,
Mme J. BRECHET - Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux,
M. P de BEAUREGARD - Maire de Camaret-sur-Aigues,
M. L. BISCARRAT – Maire de Jonquières,
M. A. XAVIER - Mairie de Beaumes-de-Venise,
M. JL. PAULEAU - Mairie de Beaumes-de-Venise,
M. J. CLAVERO – Directeur de l'ASCO du Canal de Cabedan-Neuf,
M. P. DOMINIQUE – Président de l'ASCO du Canal de Cabedan-Neuf,
M. P. BARBANSON – Président de l'ASCO du Canal de l'Isle,
Mme C. CHAPUIS - Canal de Manosque.

M. Guillaume, Président de l'ASA du Canal de Carpentras, remercie les participants d'avoir répondu présents à l'invitation à la réunion du 8^{ème} comité de pilotage du Contrat de Canal de Carpentras. Il adresse ensuite un remerciement particulier à M. le maire de Saint Didier, à qui il passe la parole. M. Veve, maire de Saint Didier, est heureux d'accueillir la réunion dans sa commune. Il rappelle que 10 agriculteurs sont en activité à Saint Didier et que deux jeunes agriculteurs souhaitent s'installer. Bien que Saint Didier soit assez bien desservie par le canal de Carpentras un projet d'extension est en cours de réflexion sur certains secteurs agricoles.

M. Guillaume excuse les personnes qui n'ont pas pu venir assister à la réunion et présente l'ordre du jour :

- La programmation financière 2015-2017 du Contrat de Canal
- Le bilan des actions du Contrat réalisées en 2015
- Les actions du Contrat à réaliser en 2016
- Le protocole de gestion de la ressource en eau.

Programmation financière 2015-2017 du Contrat de Canal

Lors du dernier comité de pilotage du Contrat de Canal en décembre 2014, un bilan mi-parcours des opérations réalisées sur la période 2012-2014 a été présenté ainsi qu'une programmation des actions sur la période 2015-2017. Un certain nombre d'incertitudes existait quant aux possibilités de financements européens, incertitudes levées cet été, permettant au Canal de Carpentras de finaliser un programme d'actions à 4 600 700 € HT pour la période 2015-2017 en accord avec les partenaires financiers.

90% de ce montant est dédié aux opérations de l'axe économique. Le programme est financé à 23% par l'Agence de l'Eau RMC, à 20% par le Conseil Départemental de Vaucluse, à 18% par le Conseil Régional PACA, à 16% par l'Europe et à 23% par l'ASA.

Volet I : Axe économique

- *Sécurisation du canal et des ouvrages*

A l'hiver 2014-2015, des travaux de sécurisation du canal principal et du canal Saint Marie ont été réalisés, consistant à conforter 650 mètres de rive gauche, 300 mètres de rive droite et 1 kilomètre de radier. L'aqueduc de l'Auzon à Carpentras a été entièrement cuvelé, assurant son étanchéité.

Etant donné qu'il n'y a pas eu d'engagement financier sur la modernisation des réseaux à Monteux en 2015, l'ASA a décidé de réaliser une tranche de travaux plus importante au cours de l'hiver 2015-2016 pour un montant de 380 000 € HT. Cela permettra de réaliser la sécurisation d'un plus grand linéaire de canal, et la réfection de deux ouvrages d'art. Il est ainsi prévu de bétonner 940 mètres de rive gauche, 1140 mètres de radier et 460 mètres de rive droite. Des travaux seront effectués sur l'aqueduc de la Nesque à Pernes-les-Fontaines pour reprendre sa structure et assurer son étanchéité. L'aqueduc Saint Nicolas à Lagnes sera par ailleurs entièrement cuvelé.

- *Aménagement des ouvrages d'art pour la sécurité des personnes*

Les aménagements permettront d'assurer la sécurité du personnel qui travaille sur les ouvrages ainsi que celle des personnes se trouvant à proximité.

L'opération d'un montant de 30 000 € HT sera réalisée l'année prochaine. L'ASA a reçu un arrêté d'attribution d'aides du Conseil Régional pour 40% du montant. La demande d'aides effectuée auprès du Conseil Départemental pour une intervention à hauteur de 40% du montant n'a pas encore reçu de réponse. M. Auger précise que ce dossier ne sera pas instruit avant décembre.

Le canal de Carpentras espère aménager l'ensemble des ouvrages (aqueducs et siphons) qui jalonnent le parcours du canal principal. Pour cette première tranche de travaux, 3 ouvrages d'art sont concernés :

- L'aqueduc Saint Nicolas à Lagnes : une main courante en rive gauche sera installée pour éviter les chutes.
- Le siphon du Brégoux à Aubignan et le siphon de la Salette à Beaumes-de-Venise : du béton strié et rambardes de sécurité seront posés pour éviter les chutes. Un filin et une échelle en amont des siphons seront installés pour remonter en cas de chute.

Des panneaux prévenant des dangers seront implantés aux abords des ouvrages.

- *Travaux de modernisation des réseaux gravitaires à Monteux*

En 2015, l'ASA a acquis le terrain nécessaire à la construction d'un bassin de stockage et d'une station de pompage. Les travaux ont démarré en septembre 2015 et devraient se terminer début 2016. Le bassin de stockage aura une capacité de 8000 m³ et la station pourra accueillir 6 pompes d'un débit total de 360 L/s.

En 2016, une tranche de travaux d'1 million d'euros € HT, financée à 42% par le FEADER, 28% par l'Agence de l'Eau, 10% par le Conseil Départemental et 20% par l'ASA, consistera à mettre en place les premières canalisations sous pression sur le secteur des Plumaneaux.

Le projet de modernisation comprend encore 4 tranches de travaux. Mme PIGNARD indique qu'il existe des incertitudes sur le plan de financement des tranches de travaux en milieu non agricole. En effet, les financements européens pour la modernisation sont uniquement dévolus aux surfaces à dominante agricole.

Parallèlement aux travaux, l'ASA travaillera avec les communes de Monteux et Carpentras pour la rétrocession de certaines filioles de l'ASA. En effet, certaines filioles jouent un rôle dans l'assainissement pluvial ou drainent l'eau de la nappe superficielle. Un premier travail avec les services de la communauté de communes Les Sorgues du Comtat a été réalisé en 2014. Il s'agit de finaliser cette liste de filioles et de travailler aux modalités administratives de ces rétrocessions.

Suite aux interrogations de Mme Brun et Mme Marcellin, il est rappelé que le projet de modernisation a pour objectif de desservir l'ensemble des parcelles actuellement dans le périmètre. Les propriétaires actuels de parcelles incluses dans le périmètre qui ne souhaitent pas être raccordés ne le seront pas mais les parcelles resteront dans le périmètre de l'ASA. Le réseau créé permettra de les raccorder ultérieurement si le propriétaire le souhaite.

Les parcelles n'appartenant pas au périmètre de l'ASA mais se trouvant à proximité des futures canalisations pourront également être raccordées. Un tarif de raccordement spécifique sera proposé à ces propriétaires non membres de l'ASA.

- Travaux de densification des réseaux en zone agricole

En janvier 2016, des travaux de densification des réseaux auront lieu à Modène au quartier Les Garrigues sur une zone agricole d'une vingtaine d'hectares plantés de vignes, cerisiers et oliviers. Ces travaux s'élèvent à 200 000 € HT et sont financés à 40% par le Conseil Régional, 30% par le Conseil Départemental et 30% par l'ASA.

En 2016, des enquêtes seront lancées pour effectuer des travaux de densification à Saint Pierre de Vassols aux quartiers Ricard et Le Garrus sur une zone agricole d'une vingtaine d'hectares plantés de vignes et de cultures arboricoles. Le montant du projet s'élève à 120 000 € HT, financé à 40% par le Conseil Régional, 30% par le Conseil Départemental et 30% par l'ASA.

- Renforcement des réseaux sous pression

En début d'année 2015, l'ASA a effectué des travaux sur un bassin de stockage à Pernes les Fontaines ainsi que sur une canalisation d'aspiration du bassin et sur le collecteur de refoulement d'une station du réseau des Coteaux de la Nesque. La modernisation de la télégestion de cette branche du réseau de l'ASA a démarré en 2015 et se terminera en 2016. La télégestion se fera désormais par GSM et non plus par voie filaire.

- *Connaissance des flux sur le canal Cinq Cantons*

Le canal Cinq Cantons est un canal secondaire qui part du canal principal à Loriol-du-Comtat et qui chemine vers Monteux où il se déverse dans l'Auzon. A l'hiver 2015-2016, l'ASA va installer des dispositifs de mesure pour mesurer les flux entrants et sortants sur le secteur desservi par ce canal au cours de la saison d'irrigation 2016. L'objectif est de mettre en place une régulation aussi fine que celle qui existe sur le canal principal, permettant d'optimiser la gestion d'eau sur ce canal.

L'ASA souhaite à terme poursuivre ces études de régulation sur les 4 autres canaux secondaires de son réseau gravitaire.

Volet II : Axe environnemental

- *Réflexion sur l'utilisation de l'eau du canal dans la lutte incendie*

Il a été convenu que des conventions de superposition de gestion de domaine public devaient être mises en place entre chaque commune et l'ASA. Ces conventions nécessitent de délimiter physiquement les réseaux et ouvrages appartenant à l'ASA et ceux appartenant à la commune. Cette délimitation se fera par l'implantation d'une vanne d'arrêt en amont de chaque poteau incendie, à la charge des communes.

L'ASA présentera aux communes un chiffrage par poteau en fin d'année. Les communes souhaitant conserver les poteaux incendie signeront une convention les engageant notamment à implanter les vannes d'arrêt. Une fois les conventions signées, l'ASA portera une demande de subventions auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'implantation des vannes d'arrêt. L'ASA souhaite effectuer cette démarche en 2016.

- *Réduction de l'impact environnemental des activités de l'ASA*

L'ASA va recruter un stagiaire en 2016 pour réaliser un diagnostic global des impacts des activités de l'ASA (activités de bureau, opérations d'entretien menées sur le terrain, travaux, consommation énergétique des bâtiments...). Cette démarche est à l'initiative de l'ASA qui s'est lancée auparavant dans plusieurs démarches environnementales. Un diagnostic des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires a été lancé, un travail de thèse est en cours sur l'optimisation de la consommation d'énergie sur le réseau sous pression.

L'ASA ne souhaite pas pour l'instant se lancer dans une démarche de certification. Elle souhaite établir, dans un premier temps un état des lieux ainsi que des pistes d'actions pour pouvoir diminuer son impact sur l'environnement.

Mme Saint Pierre de l'Union APRAE CME rapporte qu'elle a régulièrement des demandes des participants aux animations sur ce sujet et souhaiterait de ce fait avoir accès aux conclusions du diagnostic. M. Guillaume confirme que l'ASA communiquera sur cette démarche et les actions qui seront lancées suite à cet audit.

- ***Actions pour la suppression des rejets de déchets dans le canal***

Des déchets sont jetés dans le canal entraînant des problèmes de pollution et d'écoulement de l'eau. Les déchets s'accumulent au niveau des siphons et occasionnent une charge de travail contraignante pour le personnel de l'ASA (collecte, tri et élimination des déchets). Une discussion a été engagée en commission intercommunale de novembre 2015 pour travailler sur le sujet. Une première piste d'action envisagée à court terme est la sensibilisation des administrés par une information dans les bulletins municipaux.

- ***Réflexion sur l'utilisation des produits phytosanitaires***

Suite au diagnostic réalisé en 2014 par un bureau d'études sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des filioles, l'ASA a élaboré en 2015, un plan de réduction de l'entretien chimique. L'objectif est de réduire de moitié le linéaire de filioles qui font l'objet d'un traitement chimique. La mise en œuvre de ce plan débutera dès 2016, pour atteindre l'objectif en 2020. Cependant, l'ASA s'est fixée des objectifs à une échéance plus courte sur deux secteurs. A Jonquières, Camaret-sur-Aigues et Travaillan, plus aucun traitement chimique ne sera effectué en 2017, du fait de la présence d'une aire de captage d'eau potable. Le deuxième secteur prioritaire s'étend sur Sarrians, du fait de la présence de deux captages d'eau potable et de terres cultivées en agriculture biologique sur la zone. A Sarrians, l'objectif est d'atteindre dès 2017, une diminution de -25% du linéaire de filioles traité chimiquement.

Ce plan de réduction de l'entretien chimique sera compensé par une augmentation de l'entretien mécanique, se traduisant par un investissement important dans du matériel de désherbage et le recrutement d'un conducteur d'engins. Les investissements dans du matériel d'un montant total de 170 000 € HT ont fait l'objet d'une demande d'aides auprès de l'Agence de l'Eau RMC et du Conseil Régional.

- ***Régularisation au titre du code de l'environnement***

L'ASA a réalisé l'inventaire de ses rejets aux milieux et celui de ses bassins de stockage pour constituer un dossier de déclaration d'antériorité. Le dossier a été déposé en juillet 2015 et l'ASA a reçu le récépissé de déclaration en août 2015. L'ASA n'était pas concernée par la déclaration du canal principal au titre des digues.

Mme Brun demande si les rejets d'eau vers le canal vont faire l'objet d'une déclaration. M. Doumenc ne pense pas que ces rejets fassent l'objet d'une procédure de déclaration d'antériorité. Il explique qu'ils n'ont pas vocation à perdurer. Le canal accepte de recevoir des eaux de ruissellement mais n'est pas conçu pour recevoir des eaux pluviales canalisées ; la section du canal se rétrécissant de l'amont vers l'aval.

- Optimisation énergétique du réseau d'irrigation et conception d'un système de production à partir d'énergies renouvelables

Cette opération correspond à la réalisation d'un travail de thèse sur 3 ans par un doctorant. C'est une nouvelle action du programme d'opérations du Contrat de Canal qui a été validée par les partenaires à l'occasion du bilan mi-parcours. Ce travail a été lancé alors que l'ASA constatait une facture énergétique importante en forte augmentation ces dernières années. L'année 2015 a permis de rassembler et de recouper un grand nombre de données : volumes d'eau pompés, volumes d'eau facturés, factures EDF, caractéristiques des tarifs EDF, caractéristiques techniques du réseau, bassins et stations de pompage.

Des premiers résultats ont été obtenus de l'analyse des données. Il existe une augmentation des charges fixes dans les prix EDF qui impacte la facture énergétique au niveau financier mais qui ne correspond pas à une augmentation de la consommation réelle d'énergie. Il semble par ailleurs que les réseaux présentent des problèmes d'efficience sur certains secteurs. C'est une première piste pour diminuer la consommation d'énergie de l'ASA et son impact sur l'environnement.

Dans un deuxième temps, le travail de thèse doit permettre de trouver des solutions de production d'énergie à partir d'énergies renouvelables.

Volet III : Axe social et culturel

- Programme pédagogique à l'attention des scolaires autour des canaux

En 2015, 18 classes de primaire ont bénéficié des animations qui se déroulent sur quatre demi-journées et s'intègrent dans le programme scolaire. Mme Saint Pierre rappelle que très peu d'enfants connaissent le canal de Carpentras et nombreux pensent que ce sont des eaux usées ou de pluies qui circulent dans le canal. Elle explique que ces animations sont très appréciées, qu'elles permettent de faire découvrir le canal aux enfants tout en abordant des thèmes variés et en les sensibilisant à divers sujets : qualité de l'eau, biodiversité, agriculture, déchets, etc. A ce sujet, Mme Saint Pierre indique que les relevés d'insectes dans le canal indiquent une bonne qualité de l'eau (larves de libellule).

De plus en plus de classes souhaitent s'inscrire (25 classes souhaitent s'inscrire pour 2016). Sous réserve de financement, ces animations seront réalisées en 2016.

Par ailleurs, ce programme initié en 2011 se termine en 2016. MM. Doumenc et Guillaume font part de leur souhait de voir ces animations se poursuivre au-delà de 2016. M. Gabert précise que ces animations pourraient être intégrées dans la réforme des rythmes scolaires. M. Guillaume suggère que cette possibilité pourrait être abordée en commission intercommunale.

- ***Parcours biodiversité et irrigation***

L'Union APARE CME a doublé les interventions par rapport à l'année dernière avec 18 balades organisées à la demi-journée. Cette augmentation est largement due au partenariat créé avec les offices de tourisme de l'Isle et Carpentras qui ont relayé l'existence de ces activités.

Mme Marcellin et M. Auger soulignent l'intérêt des actions pédagogiques auprès des scolaires et du grand public.

- ***Outil pédagogique régional spécifique aux canaux***

L'Union régionale des CPIE de PACA a rencontré les acteurs du territoire amenés à communiquer sur les canaux (enseignants, gestionnaires de canaux...). Le recueil de leurs attentes vis-à-vis d'outils pédagogiques sera présenté mi-décembre à l'Agence de l'Eau qui étudiera la pertinence des outils proposés et les possibilités de financement pour leur création.

- ***Guide thématique de découverte des canaux***

Le guide a pour but de faire découvrir l'ensemble des 5 canaux de Vaucluse entrés dans la démarche contrat de canal, à travers 6 parcours. Chaque balade illustrera un thème :

- Les canaux et la biodiversité,
- Les canaux et l'évolution des paysages
- Les liens entre canaux et productions locales,
- Les ouvrages des canaux
- Les modes d'irrigation liées à la présence des canaux
- L'histoire des canaux.

Des interviews ainsi que des photos et des documents d'archive illustreront le guide.

Mme Saint Pierre insiste sur le fait que ce guide répond à une attente réelle des personnes sur le territoire qui souhaitent se balader en sécurité et qui sont en demande d'informations sur les canaux.

M. Gabert souligne qu'il serait intéressant d'intégrer dans le guide des témoignages de Roger Pasturel qui a créé une pièce de théâtre sur le canal de Carpentras ou encore d'évoquer le nom de Louis Giraud, créateur du canal de Carpentras, originaire de Pernes-les-Fontaines.

Les partenaires du projet seront mis au courant de l'édition du guide prévu pour le printemps 2016 et quelques guides leur seront distribués. L'éditrice des éditions du Toulourenc se chargera de la distribution des exemplaires dans les points de vente.

- Valorisation du Patrimoine du Canal de Carpentras

Cette action est sous la maîtrise d'ouvrage de la CoVE qui a organisé en 2015 :

- 1 balade en scène avec une troupe de théâtre autour du canal de Carpentras
- 1 projet pédagogique
- 3 conférences sur le canal de Carpentras

La CoVE devrait poursuivre ces actions en 2016 puisqu'elles sont organisées dans le cadre d'une convention avec le ministère de la culture qui court jusqu'en 2017.

- Valorisation des berges du Canal pour la promenade

Les berges du canal appartenant à son domaine public et ayant pour objet l'entretien du canal, il est nécessaire pour encadrer les activités de tourisme et de loisirs sur les berges, de signer des conventions de superposition de gestion de domaine public avec des établissements publics ayant les compétences de loisirs et de tourisme. Depuis 2010, l'ASA a signé plusieurs conventions. En 2015, trois conventions ont été signées avec les communes de Beaumes-de-Venise, Lagnes et Velleron. Les communes de l'Isle et de Saumane étudient un transfert de la compétence tourisme à la communauté de commune et ne souhaitent donc pas signer pour l'instant ces conventions. Les services généraux de la commune de l'Isle étudient actuellement la question.

L'ASA envisageait également de demander l'intégration des berges du canal dans le Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées. Après une rencontre avec le Conseil Départemental en janvier 2015, cette intégration ne permettrait pas d'apporter une protection à l'ASA vis-à-vis de la responsabilité. Il semble qu'une convention de superposition de gestion de domaine public avec le Département, voire avec le Département et les communes soit une solution plus appropriée. Une proposition sera donc faite au Département. Parallèlement, l'ASA va poursuivre les rencontres avec les communes.

Interrogée sur l'intégration d'un parcours sur les berges du canal dans le cadre de la Via Venaissia, Melle David indique que l'ASA n'a pas été contactée récemment. M. Gabert explique que la Via Venaissia devait suivre le parcours de l'ancienne voie ferrée qui allait de Jonquières à Velleron. Cependant, la voie ferrée entre Carpentras et Pernes n'a pas été déclassée et n'appartient pas au Département. Il pourrait donc être envisagé de passer par les berges du Canal. M. Doumenc indique que la portion de canal entre Carpentras et Pernes-les-Fontaines présente une charge importante de limon entraînant de nombreux dépôts sur les berges, ce qui pourrait poser problème pour le passage de la Via Venaissia.

Volet IV : Axe Territorial

- Rejets d'eaux pluviales dans le réseau du canal

L'ASA a connaissance des rejets d'eaux pluviales dans son réseau et a pu en constater l'importance lors des fortes pluies de cet automne. Les décharges des canaux ont permis d'évacuer les arrivées d'eau dans les cours d'eau et le canal n'a pas débordé. Cependant, il est nécessaire que les communes trouvent d'autres exutoires que le canal pour ces eaux pluviales.

- Rejets d'eaux usées issus de systèmes d'assainissement autonome non conformes dans le réseau du canal.

Les communes de Pernes-les-Fontaines et Sarriens ont effectué les diagnostics d'assainissement non collectif. Certains rejets ne sont cependant pas encore supprimés puisque les travaux peuvent être réalisés dans les 4 ans suivant le diagnostic.

Pour les communes qui ont délégué l'assainissement non collectif au Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux, ce dernier a contacté de façon prioritaire les personnes rejetant dans le réseau de l'ASA. Un peu moins de la moitié des personnes contactées a fait réaliser un diagnostic. Les autres personnes seront relancées. Sans réponse de leur part, une pénalité sera appliquée par le syndicat. En cas de refus de réaliser le diagnostic, seul le maire peut intervenir.

La commune de Monteux n'a pas encore engagé les diagnostics. L'ASA espère qu'au lancement des diagnostics, les propriétés ayant des rejets vers le réseau de l'ASA seront contrôlées de façon prioritaire. Mme Marcellin pense que les diagnostics, après avoir été plusieurs fois reportés, commenceront en janvier 2016.

M. Begnis indique que la commune de Sarriens va transférer au SMERRV la compétence assainissement non collectif.

- *Suivi des documents d'urbanisme*

L'ASA s'implique dans l'élaboration des documents d'urbanisme afin de protéger ses ouvrages et assurer la pérennité de la desserte des parcelles incluses dans le périmètre de l'ASA. Les servitudes dites A2 et A3 sont transmises aux services de la DDT à sa demande lors de la révision des POS/élaboration de PLU. L'ASA contacte les maires par courrier en leur indiquant la nécessité d'intégrer les réseaux de l'ASA dans le document d'urbanisme ainsi que les règles de recul qui permettent de les protéger, notamment en les inscrivant dans le règlement du PLU. L'ASA demande également à ce que le respect de la desserte en cas de division de parcelles dans le périmètre soit intégré dans le règlement, en particulier quand la division concerne la création de lotissement.

Volet V : Axe Gestion concertée

- Actions d'information et de sensibilisation autour du canal de Carpentras et du Contrat de Canal

En 2015, l'ASA a communiqué par différents moyens :

- Distribution de plaquettes de présentation de l'ASA et du Contrat de Canal
- Diffusion d'information sur le site Internet
- Intervention auprès des lycéens grâce au CME
- Envoi d'un bulletin d'information à l'ensemble des adhérents de l'ASA
- Information par le biais de la presse locale

En 2016, ces actions vont se poursuivre. L'ASA va se lancer par ailleurs dans la création de panneaux de communication pour disposer d'un autre type de support de communication sur l'ASA et le Contrat de Canal.

- Autres actions de l'axe gestion concertée

Les autres actions autour de la concertation consistent à animer la commission intercommunale, la commission des économies d'eau, le comité de pilotage du Contrat ainsi que d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Contrat de Canal.

Protocole de gestion de la ressource en eau

Les grands principes du protocole sont rappelés.

Lors du dernier comité de pilotage, les différentes pistes de destinations pour les économies d'eau avaient été présentées. En 2015, la COEC'EAU a écarté deux destinations :

- La zone humide des Garrigues à Sarrians : il n'y a pas de besoins identifiés et la zone humide appartient à un propriétaire privé.
- Le soutien d'étiage à la Nesque : le canal se situe trop en aval de la Nesque pour que des restitutions à la Nesque soient intéressantes.

Une nouvelle piste de travail a été évoquée en réunion de la COEC'EAU : les impacts de la modernisation des réseaux gravitaires à Montoux. Le fait que de l'eau ne circule plus dans certaines filioles et que certains cours d'eau ne soient plus alimentés par les rejets de ces filioles pourraient avoir des conséquences environnementales mais également sanitaires. En effet, il existe des rejets d'assainissement non collectif ainsi que deux surverses de déversoirs d'orages. Ces rejets sont actuellement dilués par les apports d'eau des filioles.

L'ASA rédigera en 2016 un cahier des charges pour effectuer le suivi environnemental de la zone à moderniser. L'ASA ne fera pas établir le cahier des charges par un bureau d'études mais se fera assister pour sa rédaction par les acteurs locaux de l'environnement.

Les économies d'eau disponibles pour les milieux naturels de 2014 (18 160 m3) et de 2015 (54 430 m3) n'ont pour l'instant pas trouvé de destination ou d'usage faisant consensus au sein de la COEC'EAU. Cependant, les membres de la commission s'accordent sur le fait que la réflexion doit se poursuivre afin de trouver une destination pour les économies qui seront réalisées en 2018 suite aux premières tranches de modernisation des réseaux gravitaires à Monteux (400 000 m3).

Mme Saint Pierre demande s'il ne serait pas plus intéressant de moins prélever d'eau en Durance. Mme Pignard explique que le Contrat de Canal étant une démarche de territoire, il a été décidé lors de l'élaboration du Contrat que les économies d'eau bénéficient prioritairement au territoire. M. Guillaume ajoute que si les économies ne sont pas utilisées au niveau local, elles ne seront pas perdues puisqu'elles reviendront au milieu naturel durancien.

Autres sujets abordés

- Diagnostic des secteurs gravitaires de l'aval du périmètre

Mme Brun s'interroge sur la suite donnée aux diagnostics effectués à Sarrians et Jonquières. M. Doumenc répond que le volet sur les conséquences environnementales et les autres usages de l'eau de ces diagnostics n'a pas été réalisé. M. Souciet a indiqué qu'il envisageait de lancer ce volet à Jonquières en 2016. A Sarrians, l'ASA souhaite avancer sur le sujet étant donné que les adhérents souhaitent de façon très majoritaire la modernisation des réseaux.

- Potabiliser l'eau du canal de Carpentras

A la demande de M. Etcheberry sur les avancées sur ce sujet, Mme Pignard rapporte que bien que ce sujet ait été abordé lors de phase d'élaboration du Contrat de Canal, les services de l'Etat ont expliqué que ce projet n'était pas envisageable.

Sans autre question des participants, M. Guillaume remercie l'assemblée et clôt le comité de pilotage.